

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band: 30 (1980)
Heft: 3/4

Buchbesprechung: Presse et histoire au XVIIIe siècle, l'année 1734 [sous la dir. de Pierre Rétat et al.]
Autor: Candaux, Jean-Daniel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nel du document, qui n'a nulle part d'équivalent; et dans celui de la société florentine elle-même, à la pointe du développement économique, administratif, culturel de l'Europe du XVe siècle. Cela exclut toutes comparaisons et limite à la seule Toscane la portée des révélations tirées du *catasto* florentin: que noblesse oblige, les auteurs le savent bien; mais le lecteur peut être porté à l'oublier, dans l'enthousiasme de ce qu'il apprend ... D'autre part, et si clair que reste à chaque page le discours, l'abondance des détails dissimule parfois les articulations essentielles. Nous prenons de la société toscane une connaissance à tel point intime, ménagère, individuelle, que nous en distinguons moins les traits d'ensemble. Ceux-ci sont-ils d'ailleurs discernables, faute – je viens de le dire – de référence extérieure mais comparable? Enfin, je crains qu'un lecteur à qui la Toscane serait peu familière ait quelque peine à se situer, géographiquement, au fil des pages et des allusions topographiques. Les nombreuses cartes statistiques sorties de l'ordinateur sont fascinantes, mais difficiles à lire: il manque une bonne carte toute simple où soient indiquées les limites administratives (qui jouent un rôle important) et les localités les plus souvent mentionnées (et pas seulement les grandes villes que tout le monde situe plus ou moins).

Quoi qu'il en soit: un document exceptionnel, le *catasto* de 1427; et *Les Toscans et leurs familles*, un livre considérable.

Zurich

J.-F. Bergier

Presse et histoire au XVIIIe siècle, l'année 1734, sous la direction de PIERRE RÉTAT et de JEAN SGARD. Paris, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, 1978. 328 p., graphiques (Centre régional de publication: Lyon).

Ce recueil est doublement collectif, puisque trois organismes de recherche se sont associés à sa réalisation (le Centre d'études du XVIIIe siècle de Lyon, le Centre d'étude des sensibilités de Grenoble et le Centre universitaire de Savoie de Chambéry) et puisque les douze études qui le composent portent, dans des «formations» diverses, les noms et signatures de Diva Barbaro Amato, Marie-Thérèse Bouquet, Henri Duranton, Robert Favre, Michel Gilot, Alain Juillard, Claude Labrosse, Michel Launay, Gérard Luciani, Marie-Françoise Luna, Anne Machet, Françoise Moureau, Jean Oudart, Louis Perrier, Pierre Rétat, Jean Sgard, Louis Trénard et Françoise Weil.

L'ouvrage repose sur un dépouillement exhaustif des périodiques de langue française parus en 1734: gazettes, mercures, journaux littéraires, etc. – soit 25 périodiques au total¹, qui forment un *corpus* d'environ 35 millions de signes typographiques. Cette masse est présentée au lecteur selon «deux grands axes: celui des permanences et celui des émergences, celui des structures et celui de la conjoncture». Cédant à une tentation qui devient courante, les auteurs se flattent en outre que les résultats de leur travail n'auront pas seulement «valeur de contribution à la connaissance d'une époque, mais de suggestions méthodiques et de propositions de recherche» (p. 8).

Disons-le d'emblée, le modèle ainsi proposé est peu convaincant. L'étude quantitative des périodiques de 1734, qui occupe plus de 60 pages du livre et regorge de tableaux et de graphiques, est sans doute conduite avec compétence, mais ses résultats paraissent singulièrement minces et aléatoires. Certes, il ressort à l'évidence du «palmarès» des ouvrages recensés en 1734 et de la place qu'occupent respectivement les divers genres littéraires dans les périodiques spécialisés que l'histoire est «la catégorie reine, massive, écrasante» cette année-là (p. 113). Mais s'agit-il d'un phé-

¹ Manquent à l'appel, on ne dit pas pourquoi, les quatre gazettes de Leyde, de La Haye, de Bruxelles et de Berne (p. 17).

nomène passager, d'une «flambée», due peut-être au hasard qui fait paraître simultanément les *Considérations* de Montesquieu sur les causes de la grandeur des Romains et l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* de l'abbé Dubos (grand succès de l'année!) – ou s'agit-il au contraire d'une caractéristique du Siècle des Lumières, dont l'année 1734 serait sur ce point l'exacte réduction? Cette question, comme beaucoup d'autres, reste sans réponse – et l'on en vient à se demander si la méthode choisie était bien la bonne et s'il ne vaudrait pas mieux dépouiller deux ou trois périodiques sur plusieurs années plutôt que tous les périodiques d'une seule année.

Avec une honnêteté à laquelle il faut rendre hommage, les divers collaborateurs du volume sont les premiers d'ailleurs à faire remarquer que plusieurs des principaux événements de l'année 1734 sont presque totalement ignorés de la presse contemporaine périodique. Ainsi en est-il, sur le plan littéraire, de la publication des fameuses *Lettres philosophiques* de Voltaire et de ce que nous considérons aujourd'hui comme les plus brillantes productions romanesques du moment (*Manon Lescaut*, la *Vie de Marianne*, la dernière partie de *Gil Blas*). Ainsi en est-il aussi, sur le plan politique, des troubles de Genève², annonciateurs des revendications démocratiques de la fin du siècle. Dans le domaine de la médecine également, «l'année 1734 offre à première vue l'image d'une immobilité et comme d'un piétinement» (p. 324). Finalement, c'est au niveau du fait-divers que le dépouillement entrepris trouve sa meilleure justification et l'article qui est consacré à sa définition, à son contenu et à sa fonction sociale est sans doute le plus suggestif de l'ouvrage.

Assurément, les absences, les lacunes peuvent être en elles-mêmes révélatrices. Mais pour les interpréter correctement et apporter ainsi un matériau sûr à l'édifice de la connaissance historique, des comparaisons, des rapprochements, des recouplements sont nécessaires. Comment apprécier à sa juste valeur le relatif silence des gazettes sur le «putsch» manqué de Genève en 1734, sinon en le confrontant au mutisme complet de la presse sur les troubles de 1707 et aux polémiques réitérées que susciteront les affaires genevoises dans les années 1770–1780.

Encore un mot à propos de l'«essai de typologie» des périodiques publié en tête du volume. C'est là, incontestablement, l'un des principaux apports méthodologiques de l'ouvrage, mais bien que l'année 1734 ait fourni un échantillonnage tout à fait suffisant des divers genres de périodiques, il me semble que le classement proposé est des plus contestables. Vouloir baser la typologie des périodiques sur la différenciation du «politique» et du «littéraire», c'est oublier cette réalité fondamentale que les périodiques anciens (comme les modernes d'ailleurs) répondent non à un double, mais à un *triple besoin* des lecteurs: s'informer, se cultiver, se distraire. La troisième catégorie n'est nullement réductible aux deux autres. A la fin du XVIIe et tout au long du XVIIIe siècle, elle est même de première importance. C'est elle, c'est cette volonté délibérée d'amuser et de plaire qui explique l'épithète de *galant* que le *Mercur* a portée pendant les cinquante premières années de son existence, c'est elle qui explique la vogue des charades et des logogryphes, c'est elle qui explique encore la persistance de ces productions littéraires dont le foisonnement a frappé nos enquêteurs de 1734 mais dont la motivation véritable leur a manifestement échappé³. Là aussi tout le problème aurait besoin d'être repris un jour sur une échelle plus large.

2 Auxquels Diva Barbaro Amato et Michel Launay consacrent huit pages assez hâtives («L'histoire sociale de Genève en 1734», pp. 249–256).

3 Témoin l'embarras que leur cause le classement de ces périodiques-là. «Faute de trouver une formulation moins complexe», ils proposent de les grouper dans une catégorie dite de «l'information politique, littéraire et mondaine» (p. 34)!

En résumé: un recueil basé sur un gros travail, élaboré avec sérieux, écrit parfois avec brio, mais qui fait surtout sentir les limites du genre.

Genève

Jean-Daniel Candaux

JACQUES AUBERT, MICHEL EUDE, CLAUDE GOYARD, PIERRE GUIRAL, BERNARD LE CLÈRE, MARCEL LE CLÈRE, PIERRE RIBERETTE, GUY THUILLIER, ANDRÉ-JEAN TUDESQ, JEAN TULARD, JEAN VIDALENC, VINCENT WRIGHT, *L'Etat et sa police en France (1789-1914)*. Genève, Librairie Droz, 1979. 215 p. (Centre de recherches d'histoire et de philologie de la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. V: Hautes études médiévales et modernes, 33).

Cet ouvrage reproduit les communications présentées à un colloque organisé par l'Institut français des Sciences administratives et la IVe Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes. Aussi n'y trouvera-t-on pas une histoire exhaustive; néanmoins, nombre de ces contributions, centrées sur une période ou sur une institution, apportent des vues utiles sur cette question encore bien mal étudiée de la police politique et de son rôle. Car c'est bien d'elle dont il s'agit exclusivement, les autres fonctions de la police n'ayant pas été abordées.

Michel Eude voit, dans le Comité de Sûreté générale de la Convention, une institution de transition entre la police de l'Ancien régime et les ministères ou directions de la police sous le Directoire, l'Empire et la Restauration; issu de l'organisme du même nom créé au lendemain du 10 Août, lequel avait pris la succession du Comité de surveillance nommé par la Législative avec des pouvoirs restreints, il avait déjà connu une première ébauche dès l'été 1789, quand l'Assemblée nationale avait nommé un Comité des recherches pouvant décerner des mandats d'amener. Son organisation et son fonctionnement, ses membres, ses employés, les forces policières utilisées, ses rapports avec le Comité de salut public, tout cela est clairement analysé. Créé pour répondre à des nécessités immédiates, le Comité de sûreté générale a fait preuve d'empirisme et de pragmatisme. A sa disparition, postérieure à celle de la Convention dont il était pourtant issu, il laissa des bureaux organisés et un personnel subalterne qui seront en grande partie repris par ses successeurs.

Le mythe de Fouché, encore vivace aujourd'hui, c'est celui d'une police impériale toute-puissante. Pourtant, nous montre Jean Tulard, elle n'a pas été toujours aussi efficace qu'on l'a prétendu; son goût des registres, des rapports, son amour de la paperasse poussé jusqu'à la manie ne doivent pas faire illusion. D'autant que la guerre des polices (il y en eut cinq ou six) nuisait aux résultats obtenus.

De la police impériale, Pierre Riberette nous mène à celle de la Congrégation. Les débuts agités de la Restauration voient croître le nombre des polices parallèles (une dizaine sans doute); le virus policier atteint les principaux membres de la famille royale qui se constituent chacun leur réseau. Sous le ministère Villèle, Franchet, directeur de la police, collabore étroitement avec les Chevaliers de la Foi et la Congrégation, comme avec l'Autriche. La police est véritablement la chasse gardée d'une faction qui l'emploie à son profit. On recourt naturellement au Cabinet noir, mais, à partir du ministère Decazes, on en fera un usage plus discret.

Sous la monarchie de Juillet, il y a contradiction entre le discours officiel et la pratique, comme le montre fort bien A. J. Tudesq. L'idéologie libérale du pouvoir ne l'autorise pas à employer la police comme ses prédécesseurs; s'il le fait, c'est en quelque sorte clandestinement. La police devient une institution qui efface volontairement les traces de son activité. D'ailleurs, la recherche du renseignement, l'infor-